

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trin mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	13	24	45

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS
5, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES
Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement
A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^{ie}, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

NOS ASSURANCES

Nous avons reçu les polices de la compagnie d'assurances *Le Secours* pour nos abonnés.

Nous les faisons parvenir immédiatement aux intéressés.

Voici le modèle de ces polices d'assurances :

POLICE INDIVIDUELLE N°

Assuré : M. *Agé de* *domicilié à* *où il exerce la profession de* *La présente police prendra effet le* *à midi, et finira le* *à midi, soit une durée totale de une année.*

CONDITIONS DE L'ASSURANCE

La compagnie *Le Secours*, par suite de conventions avec le journal *le Réveil Lyonnais*, assure pour une année, aux dates qui précèdent, la personne désignée dans la présente police, contre les conséquences d'accidents corporels provenant de cause violente, extérieure et involontaire.

La garantie de la Compagnie est limitée aux accidents entraînant une incapacité corporelle de travail, et à une indemnité quotidienne de deux francs, pendant trois jours au moins et cent quatre-vingt jours au plus.

Sont exclus du bénéfice de l'assurance, les accidents ayant pour cause, pour effet ou pour complication : l'anévrisme, la congestion, l'érysipèle, les rhumatismes, la hernie, les ulcères variqueux et toutes les maladies ordinaires ainsi que la rixe ou la lutte.

Tout sinistre non déclaré dans les quinze jours de sa date à la compagnie, à Paris, ne donne droit à aucune indemnité quelle que soit la cause du retard ; et toute action en paiement est prescrite par sept mois à compter du jour de l'accident.

La compagnie est subrogée, pour poursuivre comme elle l'entendra, jusqu'à concurrence des sommes qu'elle aura payées à l'assuré, le recors qui lui appartient contre les auteurs ou les personnes responsables de l'accident.

Déjà, à Lyon, le

L'assuré, X...
Pour la Compagnie,
En administrateur, Le directeur,
Le HALLEUR. E. de WEINDEL.
L'agent chargé de la délivrance des polices au Journal le Réveil Lyonnais.
X...

FUREURS CLÉRICALES

Le Sénat a enfin adopté par 179 voix contre 163, l'ensemble de la loi sur l'enseignement primaire obligatoire.

Dans cette interminable discussion, le ban et l'arrière-ban de l'opposition cléricalo-monarchique ont donné, avec un ensemble, une violence et une inintelligence vraiment remarquables. Il semble que les Ravignan, les Buffet, les Gavarde et les de Broglie ont voulu démontrer, de façon à n'y plus revenir, par A plus B, la parfaite inanité des doctrines qu'ils représentent.

C'est moins le principe de l'obligation de l'enseignement qu'ils ont combattu que la question de laïcité. Ce qui leur tenait surtout à cœur, c'était l'instruction religieuse.

N'est-ce pas grâce à cette instruction que depuis des siècles on maintient les hommes dans la pire des esclavages, l'esclavage intellectuel, premier fondement de cet autre : l'esclavage social ?

Toute notre organisation a reposé jusqu'à ce jour sur ce principe mystique, imaginaire, insensé, qui subordonne l'homme à des lois surnaturelles, au dieu de M. Jules Simon. Ce principe a son instrument : la foi ; il annule la raison et la liberté de l'homme. C'est

pour comprendre, disent nos Jésuites de longue ou de courte robes.

Nous les entendons chaque jour répéter : il faut se délier des lumières de la raison. Cependant toute question se traduit en dernier ressort au tribunal de la raison.

Ceux-là même qui déclarent à la raison insuffisante, qui lui ordonnent de se soumettre, ne peuvent s'y dresser qu'à elle pour qu'elle rende contre elle un arrêt d'incapacité. Douter de la raison, c'est, en définitive, douter de tout ; c'est se plonger dans les ténèbres, en soufflant sur la seule lumière qui les puisse illuminer.

L'œuvre de la raison est la recherche de la vérité ; or la vérité n'a et ne peut avoir qu'un seul caractère, c'est d'être acceptée par la raison.

L'ignorance et la misère des hommes a été l'origine de tous les cultes et de toutes les religions. La science, qui donnera le double, bien-être intellectuel et physique, sera la base de la nouvelle Société.

Les cléricaux du Sénat n'ayant pas un seul argument soutenable à faire valoir ont remplacé les raisons par des injures et les preuves par des lamentations. Tous leurs efforts n'ont abouti qu'à convaincre les moins éclairvoyants de la nécessité de rompre à tout jamais avec les préjugés théologiques.

Les propositions grotesques de M. de Gavarde ont amené le sénateur Schœlcher, rapporteur de la commission, à faire une déclaration qui aura un utile retentissement. Sommé par l'orateur (S) de la droite de déclarer s'il voterait ou non pour un de ses amendements : « J'ai, a répondu M. Schœlcher, une excellente raison pour voter contre, c'est que je suis aisé. »

Cette déclaration a soulevé des orages qui se soulevaient d'autant moins que, depuis le début de la discussion sur l'enseignement primaire, tous les adversaires de la loi l'ont tour à tour combattu, prétextant que c'était une loi athée. Mais, comme nos défenseurs du trône et de l'autel étaient à bout de salive et d'amendements et qu'on allait procéder au vote sur l'ensemble, ils se sont écriés en chœur, comme à l'Opéra-Comique : « Silence ! ne parlons plus ; retirons-nous sans bruit. »

Cependant, comme les cléricaux ne laisseront jamais échapper une occasion de montrer leur haine de la France républicaine, le comte d'Haussonville a agrémenté la fin de cette séance par sa petite protestation anti-patriotique. On lui en tiendra compte au Vatican.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 mars de vouloir bien le renouveler avant cette date s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande de changement d'adresse devra être accompagnée de l'envoi de 60 centimes en timbres-postes.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Les Jeux de Monaco

La commission des pétitions, après avoir entendu M. de Freycinet, a décidé que quelque l'institution des jeux de Monaco fut blâmable, il n'y avait pas lieu à donner suite à la pétition demandant leur suppression.

Cours de Bastia et de Chambéry

Nous avons annoncé hier que M. Humbert, ministre de la justice, avait déclaré à la commission de la magistrature que cinq cours seulement lui paraissaient devoir être supprimés au lieu de sept, et qu'il était d'avis de maintenir les deux autres pour considérations d'ordre administratif et judiciaire.

Ces deux dernières cours sont celles de Chambéry et de Bastia. On se rappelle qu'au sujet de cette dernière cour, M. Emmanuel Arène, député de la Corse, avait déposé un amendement. M. le garde des sceaux a adopté cet amendement.

Traité de commerce

La commission des traités de commerce a approuvé, dans la matinée, les conventions réglant les relations commerciales et maritimes entre la France et l'Angleterre. M. Raymond a été élu rapporteur.

La commission a résolu de déposer tous ses rapports la semaine prochaine, afin que la Chambre pût les adopter avant les vacances de Pâques.

Réforme de la Magistrature

La commission de la réforme de la magistrature a adopté le principe des assises correctionnelles. M. Pierre Legrand a été nommé rapporteur ; on croit qu'il déposera son rapport à la rentrée des vacances de Pâques.

Organisation de l'Enseignement

La commission d'organisation de l'enseignement a décidé, par 7 voix contre 3, d'attribuer aux préfets et non aux recteurs la nomination des instituteurs. M. Paul Bert a été nommé rapporteur.

Le rapport sera déposé après Pâques.

Caisses de retraite pour la vieillesse

M. Rodat a été nommé rapporteur de la Commission d'initiative qui a adopté la proposition de M. Waldeck-Rousseau, relative à la fondation de Caisses de retraite pour la vieillesse et de caisses d'assurances en cas de décès et d'incapacité de travail.

Retraite des agents douaniers

La Commission des retraites des agents douaniers et forestiers, a entendu M. Léon Say qui s'est montré défavorable à l'amélioration des retraites de ces agents, sous prétexte que ce système déséquilibrerait le budget.

Réunion de la Gauche

La Gauche républicaine du Sénat a décidé dans une séance d'urgence, d'adopter la loi relative à l'élection des maires et à l'adjonction des plus imposés, et du traité de commerce Franco-Italien.

Les Canaux dérivés du Rhône

La commission relative aux canaux dérivés du Rhône, n'est montrée opposée au projet Dumont. Elle a trouvé qu'il sacrifiait trop les intérêts de la navigation à ceux de l'agriculture.

Le ministre de l'Agriculture combattra le projet tel qu'il a été voté par la Chambre des députés.

Rien n'a été décidé.

M. Krantz a proposé un projet qui aurait chance d'être accepté par la commission. Le projet consiste à prendre l'eau dans le bas Rhône et à l'élever au moyen de machines.

Commission de la Loi municipale

La commission des maires a adopté le projet du gouvernement.

LES JOURNAUX

Paris, 24 mars.

Le *Voltairre* constate que la Chambre, en nommant la commission du budget, a obéi à un mot d'ordre d'exclure les anciens ministres, M. Gambetta et les membres de l'Union républicaine. Les électeurs désapprouveront ces pratiques immorales.

— Le *Républicain français* n'est, dit-elle, ni surprise ni affligée pour ses amis, auxquels ils restent la tribune. La haine, l'envie, l'impulsion, la rancune, le dépit peuvent seuls expliquer l'exclusion du groupe le plus nombreux de la majorité républicaine. La politique à outrance conduit à un mur contre lequel on se brisera.

— Le *Figaro* constate l'échec de M. Gambetta et le succès du cabinet.

— Le *XIX^e Siècle* dit que la Chambre a obéi au bon sens et au véritable patriotisme. Il regrette seulement que quelques membres de la droite n'aient pas été élus commissaires.

— La *Paix* dit que la journée d'hier a été bonne ; politiquement, elle éclaire la situation et félicite le gouvernement.

— Le *Soleil* croit nécessaire d'attendre la constitution de la commission pour se rendre un compte exact de l'opinion des commissaires.

— La *Justice* dit que le ministère n'a triomphé que grâce à la peur du gambettisme ; elle espère maintenant que les gambettistes étant battus, la gauche radicale se laissera pas désarmer l'Etat vis-à-vis des grandes compagnies.

— Le *Siècle* constate le succès du gouvernement et la consolidation du cabinet.

— Le *Parlement* dit que la majorité de la commission est ministérielle, pénétrée du désir de ne pas lancer le pays dans des folles financières et de ne pas créer des crises.

— Le *Constitutionnel* se réjouit du résultat de la journée, qui est, dit-il, bonne pour le pays.

— Le *Moniteur* dit qu'il est question de proroger les Chambres jusqu'au 2 avril.

— Le *Républicain français* reprend une à une, les démentiments successivement, pour la dernière fois, toutes les allégations du *Siècle*.

Séparation des Eglises et de l'Etat

CONGRÈS NATIONAL

Paris, 24 mars.

La date d'ouverture du congrès a été fixée au 30 mars prochain, les séances continueront les 31 mars, 1^{er} et 2 avril.

Voici les noms des hommes politiques qui, jusqu'à ce jour, ont donné leur adhésion et prendront part aux discussions :

MM. Labordère, Le Lièvre, sénateurs ; Courmeaux, Ballet, Bouchet, Julien, Bellot, Martin Nadaud, Cantagrel, Henry Maret, Barodet, Dutailly, de Mérédia, Périn, Desmons, Madier de Montjau, Clouvis Hugues, Frébault, Achard, Riquès de Filhol, Delattre, Salis, Cadet, Milleneuve, Naquet, Tony Révilleon, de Lanesan, de Lacroix, Germain Casse, Lockroy, Clémenceau, Boyssset, Pelletan, Ballue, Leconte, Peytral, E. Lefèvre, Leydet, députés.

Yves Guyot, de Ménorval, Georges Martin, Catiiaux, Marsoulan, Curé, Delhomme, Sigismond Lauroix, M. Rousselle, Cernesson, Reygeal, Maillard, Hovelacques, Dujarrier, Delabrousse, Rouré, Darlot, conseillers généraux de la Seine.

Les adhésions et demandes de renseignements doivent être adressées à M. A. Ciquialbra, administrateur général de l'Union démocratique de propagande antichrétienne, 43, rue Monsieur le Prince, Paris.

INTÉRIEUR

Paris, 24 mars.

A L' OFFICIEL

Le *Journal officiel* annonce que M. de Chappotin, ex-directeur de la comptabilité générale au ministère de la marine, est nommé agent central des banques coloniales.

M. Foulon est nommé archevêque de Besançon ; M. Turinaz est nommé évêque de Nancy ; M. Pagis, curé de Salers (Cantal), est nommé évêque de Tarbes.

Par décision de M. Grévy, président de la République, des médailles d'honneur seront décernées aux facteurs et aux sous-agents des postes et télégraphes qui se seront distingués par leurs services et des actes de dévouement.

L'officiel publie aussi les nominations suivantes : MM. Pichon, Bernot, Miot, Buffenoir, sont promus colonels d'infanterie ; MM. Callet, Allard, Imbourg, Sauvan, Chauffeur, lieutenant-colonels ; MM. Ferrère, Odoul, Maudouze de Cande, Rollet, Muller, Graf, Rivet de Chaussepierre, Jamin, Chaland, Roget, Blanc, Dumex, chefs de bataillon ; M. Giblat, chef d'escadron du train d'équipages ; M. Mourlen, médecin principal de première classe ; M. Albert, Dubois, médecins-majors de première classe ; M. Campana, inspecteur des services administratifs financiers de marine.

LES GRÉVISTES DU GARD

M. Corville-Réache doit partir mercredi à Nîmes pour défendre les quatre principaux prévenus, parmi les grévistes du Gard, qui ont formé appel des condamnations prononcées contre eux par le tribunal d'Alais.

AFFAIRE LESUEUR

M. Lesueur a interjeté appel du jugement le condamnant à six mois de prison.

M. Périevier annonce qu'il a envoyé des témoins aux directeurs du *Claireon*, du *Siècle* et du *Petit Peuple*.

VICTIME DU JEU

Enfin la frénésie du jeu dans les cercles parisiens a fait une nouvelle victime. M. D..., chroniqueur d'un journal du soir, s'est suicidé hier dans un hôtel meublé. Il était âgé de cinquante ans.

COMITÉ ROYALISTE DE PÉRENANCE

Dans une réunion qu'on doit tenir demain, chez M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, on décidera qu'un comité royaliste de permanence serait formé pour siéger pendant les vacances de Pâques, avec mission de surveiller les engagements du gouvernement à l'égard du clergé.

NOS DÉPUTÉS

Deux cent quarante-trois députés subsistent en ce moment des retenues sur leur traitement par suite de saisies-arrêts.

TRAVERSÉE DE LA MANCHE EN BALLON

Le colonel Burnaby, dont nous avons annoncé le départ de Douvres, en ballon, pour traverser la Manche, est descendu, hier soir, près de Caen.

Il n'a pas eu à subir d'accident.

MORT DU GÉNÉRAL COQUET

Le général de brigade Coquet, inspecteur général d'infanterie de marine est mort hier des suites d'une dysenterie contractée en Cochinchine.

JOURNAUX OPPORTUNISTES

Les réunions simultanées des actionnaires de la France et du *Petit Journal* paraissent justifier absolument les indications données par plusieurs journaux, et que nous avons recueillies, sur la possibilité d'une manœuvre financière dont le but serait de modifier la ligne politique de ces deux importants organes.

On assure ce soir que M. Veil-Picard, banquier, est en possession, lui et son groupe, d'un nombre de titres suffisant pour exercer tout droit de propriété sur les feuilles d'ont il s'agit.

En conséquence, une modification semblable serait immédiate dans la rédaction de ces journaux. On dit même qu'un organe d'opportuniste accentué récemment créé disparaîtrait et que les écrivains qui le rédigeaient passeraient tous dans l'ancien journal de M. de Girardin.

Sous toutes réserves, bien entendu.

VICTIME DE LA BOURSE

M. Pichot, notaire à Montluçon, a tenté de se suicider. Son passif s'élève à près d'un million. Il avait spéculé sur l'Union.

COMMISSION DU DANUBE

Les négociations de la Commission du Danube se poursuivent activement en Autriche et en France.

M. le baron Volkenstein a été présenté par M. le comte de Beust à M. de Freycinet. On dit que l'entrevue a été des plus cordiales.

TRAITÉ FRANCO-HOLLANDAIS

Le traité franco-hollandais a été signé à trois heures, au ministère des affaires étrangères.

Révolte à l'École des Arts et Métiers

DE CHALON

Chalon, 24 mars.

Dix sept élèves de l'École des Arts et Métiers de Chalon ont été renvoyés à la suite d'une révolte occasionnée par la sottise habitude de la Brimade. Ils allaient recevoir dans quelques mois leur certificat de sortie.

AGENTS DE CHANGE RÉVOQUÉS

Paris, 24 mars.

On nous assure que les deux agents de change de Lyon atteints par la décision du conseil sont MM. Thomas, syndic, et Dubost.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Question égyptienne

Londres, 24 mars.

Le *Daily News*, parlant de la restauration éventuelle d'Ismaïl-Pacha, dit que cela annulerait tout progrès obtenu. Malgré le désir de prévenir l'intervention de la Turquie, la France et l'Angleterre ne toléreraient pas cette restauration ; une intervention est inutile tant que l'Égypte observera ses engagements internationaux. La politique de la France et de l'Angleterre sera de la surveiller, sans intervenir et sans tolérer l'intervention d'aucune autre puissance, surtout celle de la Turquie.

RUSSIE

Persécution contre les Juifs

Saint-Petersbourg, 23 mars.

On a notifié hier aux pharmaciens juifs de Saint-Petersbourg l'ordonnance du ministre de l'Intérieur, portant que les israélites n'auront plus le droit de posséder des pharmacies et seront obligés de vendre, dans le délai d'une année, les pharmacies dont ils sont propriétaires à des pharmaciens qui ne soient pas de la religion juive.

Cette mesure atteint quatorze pharmaciens juifs, qui sont tous diplômés pharmaciens juifs, qui sont tous diplômés pharmaciens juifs.

L'ordonnance s'appuie sur l'article de loi, en vertu duquel les pharmaciens juifs diplômés ont le droit d'habiter à Saint-Petersbourg, mais n'ont pas celui d'y faire du commerce dans leur spécialité.

On a, en outre, fait savoir aux pharmaciens juifs diplômés qui sont garants dans des pharmacies de Saint-Petersbourg, qu'ils devaient, par ordre du ministre de l'Intérieur, cesser à partir d'aujourd'hui d'exercer ces fonctions.

COMMISSION DU BUDGET

Paris, 24 mars.

Dans tous les bureaux plusieurs orateurs étaient inscrits pour prendre part à la discussion, en voici l'analyse :

PREMIER BUREAU

Dans le premier bureau trois orateurs ont pris la parole, ce sont : MM. Rouvier, Dréo et Etienne. M. Rouvier déclare que le projet soumis par le gouvernement n'a pas toutes ses préférences, mais il ajoute que ce projet paraît avoir l'adhésion de la Chambre, et que dès lors il semble qu'on doive l'admettre dans ses termes généraux : Ni émission, ni conversion, ni rachat. Après cette adhésion au principe général, M. Rouvier a fait ses réserves sur l'application. M. Rouvier s'est déclaré partisan de la conversion, en faveur de laquelle il s'est prononcé depuis longtemps, mais la conversion ne peut être faite quesi elle est proposée par le gouvernement, qui y est opposé. Il ne faudrait pas que la Chambre, en se déclarant pour la conversion, pût donner lieu aux interprétations fâcheuses qui se sont produites dans le public et dans la presse, lorsque cette question fut agi-

tée dans le bureau à une précédente nomination de la Commission du budget.

En ce qui concerne le procédé indiqué par M. Léon Say, pour arriver sans emprunt à la consolidation d'une partie de la dette flottante, en remettant à la Caisse des dépôts et consignations des titres de rente amortissable pour couvrir les découverts du Trésor, il y a lieu d'approuver ce procédé qui atteint le but proposé sans jeter de nouveaux titres sur le marché.

M. Léon Say propose de reporter sur un plus grand nombre d'exercices l'échange des baux à court terme ; M. Rouvier se déclare opposé à ce projet.

M. Rouvier a critiqué également le mode d'évaluation des recettes adopté par M. le ministre ; ce système, qui est celui de l'Empire, où les budgets se voient en déficit, rendrait impossible la politique de déguisement, puisque tous les excédants sur les recettes antérieures seraient d'avance absorbés.

M. Rouvier a déclaré qu'il n'y avait aucun danger à alimenter par des emprunts les dépenses productives comme celles des grands travaux publics.

Ces dépenses augmentent, en effet, le capital national ; si le passif augmente, l'actif augmente aussi et en faisant la balance, on voit que l'Etat ne s'appauvrit pas comme lorsque on fait payer par des emprunts des dépenses improductives. Quant au remboursement et fer, il ne doit pas être accepté, on n'en a pas besoin, il n'y aurait pas d'ailleurs d'inconvénient à faire un emprunt en 1882.

Quand au remboursement des Compagnies, il aurait l'inconvénient de rendre plus difficile, dans l'avenir, le rachat, en rendant plus considérable les sommes à verser entre les mains de ces Compagnies.

M. Dréo se range aux idées développées par M. Rouvier au sujet du programme de M. Léon Say ; il entre ensuite dans quelques détails au sujet du budget de la marine dont il a été le rapporteur.

Il dit que ce n'est qu'en 1885 qu'on pourra faire rentrer dans le budget ordinaire les dépenses de construction permanent et alimentées par le budget extraordinaire parce qu'à cette époque la reconstruction du matériel naval sera terminée.

M. Etienne est pour la consolidation de la dette flottante, il est opposé à la prorogation de l'échéance des bons à court terme et au remboursement anticipé des compagnies.

M. Etienne demande que les intérêts algériens soient défendus devant la Commission.

Dans sa réunion du 24 mars, le premier bureau de la Chambre a nommé membre de la commission du budget, M. Rouvier par 27 voix ; M. Mathieu, par 25 et M. Bernard (Nord), par 22 ; MM. Mathieu et Bernard sont favorables aux projets ministériels.

La discussion qui a eu lieu dans le premier bureau et dont nous venons de faire une analyse, résume exactement celles qui se sont produites dans les autres bureaux ; pour éviter toute répétition, nous nous bornerons à signaler les points nouveaux que les orateurs auront soulignés, ainsi que le résultat des scrutins.

DEUXIÈME BUREAU

Dans le deuxième bureau, M. Lockroy a critiqué le projet de M. Léon Say, qui est la condamnation politique des dégrèvements. Il n'admet pas le remboursement anticipé des Compagnies de chemins de fer ; il est d'accord sur un seul point avec M. Léon Say, c'est sur l'entraînement des Chambres pour les dépenses supplémentaires. M. Constans a approuvé les idées de M. Lockroy. M. Charnes approuve le projet de M. Léon Say. M. Boyssset combat les critiques de M. Lockroy et se déclare partisan des dégrèvements ; il trouve le budget de M. Léon Say sage et équilibre et croit la conversion possible. Il est hostile au monopole des Compagnies et approuve les opérations sur les Caisse d'épargne et la majoration des évaluations. M. Papiu partage les idées de M. Lockroy. M. Clémenceau approuve l'arrangement avec les Caisse d'épargne ; il approuve également l'appel à l'industrie et voudrait qu'il fut plus large. Après lui, MM. Bischoff et Blandin ont pris la parole.

Le scrutin ministériel : M. Lockroy, par 24 voix ; M. Boyssset, par 26, et M. Clémenceau, par 20 voix.

TROISIÈME BUREAU

Dans le troisième bureau, M. Ballue a combattu la convention avec les Compagnies et le remboursement de 25 millions. Il a critiqué les évaluations prédictées, il voudrait une certaine conversion et croit que la commission devrait indiquer les modifications à imposer. Il a demandé la révision du cadastre, la suppression des octrois, de l'impôt sur le revenu. M. Corville-Réache a approuvé complètement le projet de M. Léon Say ; il a demandé de diminuer

Le budget colonial et indiqué les traitements exagérés des gouverneurs et de l'administration parallèle qu'on pourrait fusionner.

M. Laisant a trouvé que l'assiette de l'impôt laissait beaucoup à désirer et voudrait qu'en introduisant plus de justice dans la répartition des charges, il a critiqué le remboursement anticipé des Compagnies; il a critiqué aussi les procédés des bureaux du ministère de la guerre qui ne fournissent pas d'état de dépenses, en faisant des virements.

M. Martin-Feuillée a appuyé les critiques de M. Laisant. M. de Moréa a approuvé les évaluations de M. Léon Say, il a critiqué le remboursement des Compagnies. M. Sadi-Carnot s'est déclaré opposé à toute émission et au rachat des Compagnies, aussi bien qu'au remboursement anticipé; il pense que la question de conversion est à réserver; sous ses réserves, il accepte le budget de M. Léon Say.

M. Legerotte s'est déclaré partisan de M. Léon Say.

Resté procédé à l'élection des commissaires: MM. Sadi-Carnot par 29 voix, M. Laisant par 27, M. Legerotte par 29 voix.

QUATRIÈME BUREAU

Dans le quatrième bureau, M. Baihaut, tout en se déclarant partisan du budget de M. Léon Say, présente les mêmes critiques que M. Rouvier dans le premier bureau. M. Douville-Mailletou appuie les observations de M. Baihaut et demande sa conversion immédiate, M. Villain est pour l'émission de 3 0/0 et le rachat des chemins de fer. M. Pécaud est partisan du projet Léon Say, mais il faut en réserver pour sa convention des chemins de fer. M. Méline est pour la convention des chemins de fer. M. Léon Say, sans réserves, mais pour la demande des dégrèvements. MM. Delatre, Mercier et Lombard prennent ensuite la parole.

Sont élus commissaires: M. Fallières par 29 voix, M. Baihaut par 27 et M. Méline par 23 voix.

CINQUIÈME BUREAU

Dans le cinquième bureau, M. Rivière a formulé de nombreuses critiques contre le budget de M. Roger a défendu au contraire les principales dispositions. M. Wilson l'a approuvé également, tout en regrettant qu'une part plus large ne soit pas faite à l'amortissement et aux dégrèvements. M. Liouville a taxé d'exagération la somme de trois milliards à laquelle a été évaluée la dette flottante, il a insisté sur la nécessité de créer un bureau de comptabilité.

M. René Brice a approuvé le budget de M. Léon Say. M. Rousseau a présenté quelques observations pour bien constater que le système du budget est indépendant du projet du ministre des travaux publics qui défendra lui-même son système.

Sont élus commissaires: M. Wilson, par 37 voix, M. Roger et M. René Brice, par 24 voix.

SIXIÈME BUREAU

Dans le sixième bureau, M. Leroy a approuvé, dans ses grandes lignes, le budget de M. Léon Say; il en a critiqué certaines parties et s'est élevé principalement contre les demandes de crédits supplémentaires et contre les trop grandes dépenses. M. Sarrien partage l'avis de M. Leroy.

M. Gatineau est partisan du projet de M. Léon Say; il pense qu'il n'y a pas lieu de dégrèver l'impôt foncier, et n'est pas d'avis d'augmenter le budget de l'instruction publique. Après lui, MM. Vernière et Tirard ont pris la parole.

Sont élus commissaires: M. Arthur Leroy par 36 voix, au premier tour de scrutin; M. Sarrien par 32 voix et M. Gatineau par 21 voix, tous les deux au troisième tour de scrutin.

SEPTIÈME BUREAU

M. Naquet, qui a parlé le premier dans le septième bureau, a vivement critiqué les parties principales du budget, et a exprimé le regret que le mi-

nistre ait gonflé outre mesure la dette flottante et le budget ordinaire; il s'est élevé contre le remboursement de 257 millions, disant que les Compagnies sont obligées d'emprunter à la place de l'Etat. En tout cas, il n'admet pas qu'on engage dans le budget la question de remboursement. Si l'épargne est compromise, a-t-il dit, arrêtons les travaux publics; si elle ne l'est pas, empruntons directement au public.

M. Hérald reconnaît qu'en ce moment il n'y a de possible ni rachat, ni conversion, ni émission; mais il condamne le nouveau système d'évaluation; c'est, dit-il, établir le budget en déficit; il estime que les dégrèvements devraient porter sur les impôts de consommation.

M. Bernard a approuvé le projet de convention avec les Compagnies des chemins de fer, il pense que la conversion doit avoir lieu le plus tôt possible. M. Margaine est effrayé du flot montant des dépenses du budget de la guerre; il dit qu'il faut trouver un système permettant de diminuer les cadres de l'armée en temps de paix. L'orateur approuve le projet du Gouvernement dans ses grandes lignes. MM. Bizarelli, Rodat et Letellier parlent successivement.

Il est procédé au scrutin pour l'élection des commissaires: Premier tour, votants 44; majorité, 23. Ont obtenu: MM. Margaine, 26 voix (61); Bernard (Doubs), 19 voix; Rodat, 9 voix; Hérald, 19 voix; Graziani, 10 voix; Rosselli-Mollet, 7 voix; Letellier, 7 voix; Le Chevallier, 3 voix. — Deuxième tour, votants 43; majorité, 22. MM. Bernard, 29 voix (67); MM. Naquet, 12 voix; Hérald, 13 voix. — Troisième tour: M. Hérald, 20 voix (46).

HUITIÈME BUREAU

Dans le huitième bureau, M. Louis Legrand a approuvé le projet de M. Léon Say, mais il a fait quelques réserves sur les traités avec les compagnies et sur la question du remboursement anticipé des Compagnies; M. Durand accepte complètement le projet du ministre, il regrette seulement que la conversion n'ait pas été faite quand elle était possible. M. Noirot a approuvé sous réserves le projet de M. Léon Say. M. Granet trouve imprudent d'établir sur des hypothèses le budget des recettes, il voudrait qu'on abordât la réforme de l'impôt et signale des abus dans le budget de la Marine. MM. Lecherbonnier, Mécard-Dorian et Allain-Targé critiquent le projet du gouvernement.

Sont élus commissaires: M. Durand, au premier tour de scrutin par 27 voix; M. Noirot, au deuxième tour de scrutin par 25 voix; M. Louis Legrand, au troisième tour de scrutin par 18 voix.

NEUVIÈME BUREAU

Dans le neuvième bureau, M. Massé a parlé en faveur du projet de M. Léon Say, mais regrette qu'on soit forcé de renoncer aux dégrèvements. M. Morel est pour le projet du ministre depuis qu'il a été modifié en ce qui touche les Compagnies. M. Dautresma a critiqué les évaluations de la Commission; il s'est plaint qu'on ait renoncé aux dégrèvements et que les finances de l'Etat aient été surmenées. M. Turquet a approuvé le programme de M. Léon Say. Toutefois, il a fait une réserve et a critiqué le relèvement des recettes par le procédé d'évaluation employé par le gouvernement.

Sont élus commissaires: MM. Dautresma et Turquet élus, au 1^{er} tour de scrutin, par 34 voix; M. Morel, au 2^e tour de scrutin, par 24 voix.

DIXIÈME BUREAU

Dans le dixième bureau, M. Mir s'est prononcé pour le budget de M. Léon Say; il a critiqué le 3 0/0 amortissable et désire que les dégrèvements soient opérés en faveur de l'agriculture. M. Jules Roche est opposé au mode d'évaluation du budget et a combattu les conventions avec les Compagnies parce qu'on se lie à l'avenir envers elles et que ce serait renoncer au rachat.

M. Thomson s'est présenté pour défendre les intérêts de l'Algérie; il a

combattu le système financier du gouvernement. M. Ribot a déploré la nécessité d'arrêter les dégrèvements, mais il a dit d'arrêter la nécessité; il croit que la conversion est le seul moyen de les reprendre; il a accédé en principe à la politique financière du ministre. M. Marion, Hervé et Mangon ont parlé ensuite.

Il a été procédé au scrutin. Sont élus commissaires: M. Jules Roche par 25 voix et M. Ribot par 28 voix, tous deux au deuxième tour de scrutin; M. Thomson, au troisième tour, par 17 voix contre M. des Roys, 16 voix.

ONZIÈME BUREAU

Dans le onzième bureau, M. Waldeck-Rousseau a attaqué le projet du gouvernement au point de vue de la convention projetée avec les Compagnies. M. Hugot a défendu le projet du gouvernement, mais il s'est déclaré partisan de la conversion. M. Lelièvre a combattu M. Hugot, il n'approuve pas le système des évaluations et demande la conversion. M. Graux n'a pas approuvé le mode d'évaluation de la dette flottante. M. Renault-Morlière a accepté le projet de M. Léon Say tout en regrettant qu'on ne puisse pas faire le dégrèvement. Après lui, MM. Coréin Guhyo, Lavieille, Boissy d'Anglas et Chavannes ont présenté quelques observations.

Il a été procédé au scrutin; ont été élus commissaires: M. Renault-Morlière par 26 voix, au premier tour de scrutin; MM. Hugot et Graux, au troisième tour, le premier par 25 voix, le second par 19 voix.

Diverses candidatures à la présidence de la Commission du budget, sont mises en avant, notamment celles de MM. Fallières, Ribot et Wilson; on parle aussi de M. Rouvier, dont la nomination comme membre de la Commission est certaine; mais, étant donnée la composition de la Commission, la candidature de M. Wilson, est celle qui réunit le plus de chances.

GRÈVE DE ROANNE

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR M. BRÉCHARD

Roanne, 23 mars 1893.

Un homme à peine âgé de vingt ans a tiré un coup de revolver sur M. Bréchar, fabricant de cotonnes de notre ville.

Ce dernier se rendait à son domicile à une heure de l'après-midi, lorsque devant la maison Nourisson, rue de la Sous-Préfecture, il fut accosté par un ouvrier de l'usine Michalon, nommé Fournier, qui lui tira à bout portant un coup de son arme.

La balle mal dirigée ne fit heureusement aucun mal à M. Bréchar, et vint s'appliquer contre le cornet de descente de la maison Nourisson.

Immédiatement terrassé et désarmé par M. Bréchar, l'assassin fut aussitôt conduit au poste de l'Hôtel de Ville par des agents de ville.

De nombreux groupes commentent en ce moment, dans la rue de la Sous-Préfecture, les péripéties de cette grave affaire.

L'émotion est très grande dans notre ville.

ESQUISSES PATRONALES

N° 7

Au moral: Honnête, mais irascible, ne déviant pas de la ligne de conduite qu'il s'est tracée: « Périssse le tissage pas le châtimement des coupables, c'est non enfant, c'est non enfant! »

— Nous le retrouverons, j'en suis convaincu, dit l'agent.

Gabrielle secoua tristement la tête.

— J'ai aussi cet espoir, murmura-t-elle; c'est l'espoir qui me fait vivre.

Morlot, qui était resté debout jusqu'alors, prit une chaise et s'assit en face de la jeune fille.

— Maintenez, reprit-il, il faut que je vous dise qui je suis; je vous apprendrai ensuite où et comment je vous ai connue. Seulement, n'oubliez pas que je vous suis tout à fait dévoué; je ne voudrais pas vous inspirer de la défiance et moins encore vous effrayer.

— Non, j'ai confiance en vous; maintenant vous pouvez me dire tout ce que vous voudrez, répondit Gabrielle.

— Eh bien, mademoiselle, mon nom est Morlot, je suis agent de police.

La jeune fille ne put s'empêcher de tressaillir.

— Oui, continua Morlot, je suis agent de police.

Dans une grande ville comme Paris, il faut bien qu'il y ait des hommes comme moi, sans cela, qui trouverait les criminels? Il y en a déjà tant qui parviennent à échapper à la justice.

Je sais bien qu'on a certaines préventions contre nous; on nous repousse, on nous craint, on nous suspecte, souvent on nous méprise. Eh bien, on a tort. Nous sommes utiles et nous rendons des services importants à la société.

Je ne dis pas qu'il n'y a point parmi nous des indignes, mais il y a les bons. Nous sommes des hommes comme les autres. Dans toutes les classes il y a les bons et les mauvais.

Est-ce que chaque troupeau n'a pas ses brebis galeuses?

Nous avons le courage, l'énergie, et nous savons faire notre devoir. Nous

mécanique plutôt qu'une de mes idées. Voilà sa devise et aucune puissance au monde ne l'en ferait s'écarter.

Dieu est grand et MORLOT est son vicaire bien-aimé.

Il est de ceux qui entrent, sans hésitation dans un cercle catholique; il fait le signe de la croix avant de se mouchoir et ne prendra jamais une tasse de café, sans la faire suivre d'un acte de dévotion; il croit avoir cédé au péché cent fois.

— Mandise.

— Les enfants, *proh pudor!* mais il n'est pas en état de dévotion qu'il n'est pas bien content. Certaine analogie avec lui reste pas un peu.

Phérolle de Vaucluse, temps froid, on a bien physique: Par ce ver; on s'imagine bien aise de le rencontrer; son contact est assez volontiers que l'illusion, doit réchauffer; ce n'est qu'une haute forme lui donne absolument l'air d'un poêle ambulante.

Approchez-vous de lui, vous ne trouverez à l'intérieur qu'un tison complètement calciné.

Démarche raide, la poitrine étriquée, MORLOT ferait une nourrice des plus mal cotées sur le marché.

Il ne rit jamais et paraît généralement aussi gai qu'un cheval dans une bibliothèque.

(A suivre.)

SOUSCRIPTION POUR LES GRÉVISTES DE ROANNE

Nous avons fait parvenir hier, au comité de la grève, la somme de cinq cent cinquante-six francs, montant des souscriptions reçues à ce jour par le *Réveil Lyonnais*.

Tony LEUR.

GRÈVE DE MOIRANS

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante:

Moirans, 24 mars 1893.

Mon cher Directeur,

Arrivé ce matin à Moirans, je me suis occupé immédiatement de remplir la mission que vous m'avez confiée.

Je dois à un de nos amis, le citoyen Roger, d'avoir été mis assez rapidement au courant de la situation.

La grève dure depuis le 13 mars; il s'agit comme toujours d'une différence de tarifs assez insignifiante et qui produirait aux grévistes un gain d'environ six sous par jour.

Je dois vous dire que les grévistes gagnent, en moyenne, la somme dérisoire de trente-cinq à quarante francs par mois; et encore je ne veux pas exagérer, mais on m'a affirmé que c'était par cinq semaines.

Et il y a des gens qui ont l'impudence de leur refuser cette augmentation et de s'acheter des propriétés, des châteaux d'eau, alors qu'ils laissent végéter les ouvriers qui leur paient cette pension.

De quel bois sont donc pétris ces exploitateurs humains? C'est honteux.

Il y en a deux: la maison Martin et la maison Bouvard; cette dernière, dont la renommée a été si brillante sous la précédente génération, a dégénéré dans l'estime générale en raison de la manière d'agir de celui qui en est le chef actuel.

C'est comme à Roanne, la suffisance, l'orgueil, l'autoritarisme du paysan parvenu et qui a oublié son origine.

C'est encore comme à Roanne: on espère réduire l'ouvrier par la famine; j'arriverai-t-on encore cette fois?

C'est la première que je vois; ce sont des femmes qui entreprennent de revendiquer leurs droits: la grève n'en est que plus intéressante.

Je les ai vues ce matin, ces braves et honnêtes tisseuses; vous ne sauriez vous imaginer quel air de fermeté, de énergie et de résolution.

J'en suis arrivé à me demander si la femme ne renferme pas en elle-même

plus de courage et plus de dévouement que l'homme.

Ces les qui font partie du comité d'initiative paraissent animées du désir le plus ardent de triompher dans leur cause, nous les y aidons, nous combattons avec elles.

Courage, braves ouvrières, la sympathie générale est pour vous et l'aversion pour vos oppresseurs.

Je sais que vous vous êtes mises en grève, non par haine ou par colère, mais parce que, vous avez compris qu'il y avait aussi ridicule que celui que vous recevez, ne peut suffire pour vivre.

Vous maîtres ne veulent pas traiter avec vous dans votre chambre syndicale, cela donne la mesure de ce qu'ils sont, lorsqu'on pense qu'ils sont deux et que vous êtes huit cents.

Encore une fois, courage, citoyennes, rappelez-vous que la fortune rapide qu'ils ont acquise est due à votre travail, et qu'il n'est que la peine de récolter ce que vous avez semé.

Je ne suis pas encore assez au courant pour traiter la question des tarifs, mais je le ferai prochainement; un détail me vient en passant: Ce qui était tel, n'est plus qu'à deux ans, 28 centimes, n'est plus qu'à aujourd'hui que 16 ou 17 centimes.

Comme vous le voyez, c'est toujours la lutte de l'argent contre la misère, contre la faim.

A demain.

Henry LAFAYE.

GRÈVE DES OUVRIERS CORDIERS

La grève continue.

Aucune entente n'a pu s'établir entre patrons et ouvriers de la corporation. Nos patrons ayant répondu à notre appel par un refus de non recevoir, ils ont prouvé qu'ils avaient l'intention de se passer de nous. Ils ont espéré que nous nous fatiguerions devant le silence complet qu'ils conservent à notre égard.

Tous les ouvriers sont décidés à travailler comme manœuvres dans les ateliers de Lyon ou à quitter la ville, si aucune amélioration n'est apportée à notre sort.

Il faut absolument que notre juste demande soit acceptée par eux.

Nous les rendons responsables de l'arrêt de la corporation à Lyon; ils doivent être certains, quoi qu'ils fassent, pour se passer de nous, qu'une partie de leur clientèle, perde leurs commandes ailleurs.

Il est un fait certain que c'est un point d'orgueil qui les sépare de nous, c'est la pensée de croire qu'ils se courbent.

Nous ne demandons pas à ce qu'ils s'agenouillent devant nous, comme ils le prétendent; mais nous voulons pouvoir vivre comme des hommes et des citoyens et non comme des parias de la société.

La commission a fait son devoir auprès d'eux; c'est à nos patrons à faire le leur. Nous attendons.

Aujourd'hui à 8 heures du soir, réunion générale de toute la corporation au siège de la chambre syndicale.

L'ordre du jour étant des plus importants aucun membre de la corporation ne manquera à cette assemblée. Nous comptons sur l'assiduité de tous.

La commission siège tous les jours, de 8 à 10 heures du soir, au siège du syndicat.

Pour la commission:
Le secrétaire de la grève.
L. MATRAY.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

La séance d'hier a été entièrement consacrée à des communications de l'administration.

Une grande discussion sur un lieu sur une demande des ouvriers tisseurs. Cette demande avait pour but la nomination par le conseil d'une déléguée prise dans son sein, qui devrait se joindre à la commission de 21 membres nommés dans une réunion publique, des ouvriers de cette corporation.

Il a été donné lecture de la démission de M. Berthod comme membre du Conseil

municipal, ainsi que des différentes administrations auxquelles il appartenait comme administrateur.

Une interpellation a été faite à M. le Maire, sur des ordres donnés par lui aux services de la voirie, ordres qui interféraient à tout employé de ces services de donner en communication des pièces ou dossiers aux conseillers municipaux.

Demain nous donnerons un compte rendu de cette séance que l'abondance des matières nous oblige à résumer.

J. J.

THÉÂTRES

PANORAMAS POPULAIRES
Cours du Midi, côté Rhône
Grande attraction.

Tous les soirs, l'Age de la houille et de fer, attirent une foule compacte sur le cours du Midi.

Grâce au talent de M. Robeechi, qui a donné à ces toiles mouvantes, l'expression de la vie, l'on y passe d'agréables soirées.

Nous engageons vivement nos lecteurs à aller rendre visite à ce charmant établissement, ils y trouveront plaisir et profit.

ALCAZAR
Aujourd'hui samedi, 25 mars, pour les adieux de M. Antony Lamotte.

Dernière nuit féérique, parée, masquée et travestie.

Orchestre de 120 exécutants, avec symphonie, fanfare et chœurs.

Répertoire entièrement inédit.

Demain, soirée dansante.

SPECTACLES DU 25 MARS 1893
Grand-Théâtre

Relâche.

Théâtre des Célestins
Le Demi-Monde, comédie.

Panoramas Populaires et mouvants (Cours du Midi, côté Rhône)

Tous les soirs à 8 heures, brillante représentation.

Dimanches et jeudis, matinées à 3 heures.

Alcazar (Rue de Séze)

Ce soir à 11 heures, dernier grand bal Lamotte. Orchestre de 120 exécutants avec symphonie fanfare et chœurs. Répertoire inédit.

Demain dimanche, soirée dansante, parée, masquée et travestie.

Vote des députés du Rhône sur le projet de loi tendant à supprimer l'adjonction de plus imposés dans les communes rurales.

Ont voté pour:
MM. Andrieux, Ballue, Bonnet-Buvardier, Chauvane, Lagrange, Ferras, Vararobon.

Dimanche 2 avril, inauguration du mausolée élevé par les habitants d'Écully à la mémoire des soldats morts en 1870-1871.

Un avis ultérieur donnera le programme de cette fête patriotique.

Nous apprenons que M. Ch. Gaffletton vient de donner sa démission, comme adjoint-délégué à l'Etat civil du premier arrondissement.

M. le général Février a annoncé aux troupes de la garnison d'Aix qu'au mois de septembre les grandes manœuvres auraient lieu entre le 14^e et le 18^e corps.

M. Béard, adjudant au 75^e de ligne, sous-officier sortant de l'école de Saint-Maixent, vient d'être nommé sous-lieutenant au 85^e de ligne, à Aush.

Nous avons dit hier que, sur la demande des fabricants, le tribunal civil, faisant droit aux conclusions du déclaratoire du préfet du Rhône, s'est déclaré incompétent et a renvoyé les parties devant la juridiction administrative.

Dans l'instance introduite contre la ville de Lyon par le curé de Saint-Just, en main levée, de la saisie pratiquée sur son mobilier, le tribunal a ordonné cette main-levée.

Ab! si on n'était pas été ému, si l'on était resté insensible à votre malheur, c'est qu'on n'aurait pas eu de cœur!

C'est moi qui, le premier, me mis à la recherche des misérables qui ont volé votre enfant.

— Et rien, rien! dit la jeune fille avec douleur.

— Impossible de découvrir leurs traces. Et pourtant, on a bien cherché.

— Mon Dieu, pourquoi donc me l'ont-ils pris? Qu'en ont-ils fait?

— Patience, nous le saurons un jour.

— Qu'il vienne vite, ce jour, qu'il vienne vite!

— Les criminels finissent toujours par tomber entre les mains de la justice. Souvent, après de longues et inutiles recherches, c'est au moment où l'on s'y attend le moins qu'on les trouve sans les chercher.

Je ne vous dirai pas aujourd'hui tout ce que j'ai fait déjà pour découvrir les coupables et retrouver votre enfant, ce serait trop long. D'ailleurs, j'ai d'autres choses à vous apprendre.

— Hélas! monsieur, en dehors de mon enfant, rien ne peut plus m'intéresser.

— Permettez-moi de croire, mademoiselle Gabrielle, que vous ne pourriez pas être indifférente aux choses que je vais vous dire.

— Ah! répliqua-t-elle, en secouant la tête, vous ne savez pas encore combien est étroit le cercle de ma vie!

— Il faut pourtant que je parle, c'est nécessaire, forcé. Cependant si je vous fatigue, dites le moi.

— Non, je ne suis pas fatiguée.

— Alors, vous voulez bien m'écouter?

— Oui, je vous écouterai; vous pouvez parler.

— Je vais vous dire, d'abord, ce que j'ai appris il y a quelques jours dans la maison où vous étiez autrefois demeurée.

Feuilleton du REVUE LYONNAIS

LES DEUX MÈRES

Emile RICHENBOURG

DEUXIÈME PARTIE

LA FIGURE DE CIRE

(Suite.)

— Je comprends, vous n'êtes pas convaincu. Il faut d'abord que je vous donne la preuve que je vous connais. Dans cette maison, on vous appelle Louise, madame Louise; ce n'est pas votre nom. Vous vous nommez Gabrielle Liénard, vous êtes née à Orléans.

La jeune fille fixa sur lui ses yeux hagards, puis elle fit entendre un gémissement et se laissa tomber sur un siège.

— Voyons, mademoiselle Gabrielle, reprenait-il d'un ton affectueux et avec respect, n'êtes-vous pas encore rassurée sur mes intentions? Pourtant, si je vous ai cherchée depuis votre sortie de la Salpêtrière, si je suis près de vous en ce moment, vous devez bien penser que je ne puis avoir qu'un désir: celui de vous être utile et de vous servir.

J'ai beaucoup de choses à vous dire, mademoiselle, beaucoup de choses qui vous intéressent; mais je ne puis vous les dire en cet état de confusion. Encore une

fois, n'ayez aucune crainte; je vous l'ai dit, je suis un ami, un ami qui ne demande qu'à vous servir. Vous êtes très malheureuse, je le sais. Vous n'avez rien à me cacher et probablement peu de chose à m'apprendre. Je connais votre triste histoire ou, du moins, ce que vous avez raconté de votre vie au juge d'instruction.

Rassurée par ces paroles et l'attitude respectueuse du visiteur, Gabrielle était parvenue à se remettre de son émotion.

— Je crois que vous êtes venue me trouver dans une bonne intention, dit-elle. Si vous savez ce que j'ai raconté au juge d'instruction, je n'ai, en effet, rien à vous dire, rien à vous apprendre. On m'a interrogé, j'ai dit la vérité. Vous venez sans doute de la part du juge d'instruction? Lui seul sait que je suis ici, sous le nom de Louise.

— Non, répondit-il, je ne suis envoyé vers vous par personne. J'ignorais que vous fussiez donné votre adresse au parquet. Il y a quinze jours que je vous cherche dans tous les hôtels du quartier.

— Pourquoi? qu'avez-vous donc à m'apprendre?

— Je vous l'ai dit, beaucoup de choses.

— Mon enfant! on a retrouvé mon enfant! exclama-t-elle.

Le visage de l'agent s'attrista profondément.

— Hélas! non, dit-il, je n'ai pas le bonheur de vous annoncer cette joie.

Elle eut un soupir étouffé et se laissa tomber sa tête sur son sein.

— Mademoiselle Gabrielle, reprit Morlot avec énergie, je cherche les coupables, car ils sont plusieurs; je les trouverai, il le faut, c'est un serment que j'ai fait, et ils seront punis, sévèrement punis, je vous le promets.

— Ah! répliqua la jeune femme d'une voix vibrante, ce que je veux, ce n'est

servons la justice, dont nous sommes les yeux, les jambes et les bras.

Aussi bien que les autres hommes nous avons du cœur, des sentiments, nous savons nous dévouer et nous savons aimer. Vous en avez la preuve, mademoiselle Gabrielle, puisque c'est par dévouement pour vous que je vous ai cherchée si longtemps et que je suis ici en ce moment.

La jeune fille lui tendit la main.

— Vous êtes bon, fit-elle d'une voix émue, et je crois que vous êtes mon ami.

Les yeux de Morlot étincelèrent de joie.

— Voilà une parole qui me rend bien heureux, dit-il en serrant la main de la jeune fille dans les siennes.

Oui, continua-t-il après un moment de silence, je suis votre ami et je saurais sur mon dévouement.

Vous savez maintenant, mademoiselle Gabrielle, que vous n'êtes plus seule, isolée dans Paris; il y a près de vous un homme qui veillera sur vous. Je ne suis qu'un pauvre agent de police, c'est vrai; mais dans toutes les circonstances je saurais vous protéger et vous défendre.

Je ne vous demande que d'avoir confiance en moi.

La jeune fille ne doutait pas de sa sincérité; mais elle essayait vainement de s'expliquer la raison du dévouement qu'il venait lui offrir.

Comme s'il eût saisi la pensée de Gabrielle, Morlot poursuivit:

— Vous pourriez vous étonner qu'un inconnu, un pauvre diable comme moi, ait la témérité de se mêler de vos affaires, et vous demander en même temps d'être votre protecteur et votre ami.

Eh bien, mademoiselle, c'est bien simple: j'ai vu votre malheur si grand

que, tout de suite, je vous ai prise en pitié; c'est de la compassion qui est sortie ma résolution de vous être utile, de vous soutenir, de vous aider, de vous donner enfin mon dévouement complet.

Je n'ai pas cherché à m'expliquer autrement pourquoi je m'intéressais si vivement à vous; vous étiez jeune, vous étiez une victime, je n'ai vu que cela. J'ai senti que dans votre situation vous aviez besoin d'un véritable ami, et j'ai voulu être cet ami-là. Alors il m'est venu cette pensée... Je me dévouerai pour elle, en me mettant entièrement à son service. C'est à Assnières que je me suis dit cela, le jour où des infâmes scélérats vous ont volé votre enfant!

— Qu'il fit Gabrielle, vous étiez à Assnières ce jour-là?

— Oui, mademoiselle. Vous voyez que je ne mentais pas en vous disant tout à l'heure que je vous connaissais depuis longtemps déjà. Je me trouvais à Assnières, par hasard; avec le commissaire de police, je suis entré dans la maison et dans la chambre où vous étiez. On vous avait trouvée sans connaissance, étendue sur le parquet; on vous avait relevée et remise dans votre lit. Vous veniez d'être rappelée à la vie, mais vous étiez dans le délire; il ne vous fut pas possible de répondre aux questions que vous adressa le commissaire de police; c'était le commencement de la maladie dont vous avez été guérie à la Salpêtrière.

— Que de douloureux souvenirs! s'écria la jeune.

— C'est ainsi que je vous ai vue la première fois, continua l'agent, sans mouvement, les yeux fixes, blanche comme vous l'êtes encore aujourd'hui. Pres de votre lit, il y avait le barreau vide de l'enfant et plusieurs femmes qui pleuraient à chaudes larmes. J'ai toujours devant les yeux cette scène douloureuse; je ne l'oublierai de ma vie.

que, tout de suite, je vous ai prise en pitié; c'est de la compassion qui est sortie ma résolution de vous être utile, de vous soutenir, de vous aider, de vous donner enfin mon dévouement complet.

Je n'ai pas cherché à m'expliquer autrement pourquoi je m'intéressais si vivement à vous; vous étiez jeune, vous étiez une victime, je n'ai vu que cela. J'ai senti que dans votre situation vous aviez besoin d'un véritable ami, et j'ai voulu être cet ami-là. Alors il m'est venu cette pensée... Je me dévouerai pour elle, en me mettant entièrement à son service. C'est à Assnières que je me suis dit cela, le jour où des infâmes scélérats vous ont volé votre enfant!

— Qu'il fit Gabrielle, vous étiez à Assnières ce jour-là?

— Oui, mademoiselle. Vous voyez que je ne mentais pas en vous disant tout à l'heure que je vous connaissais depuis longtemps déjà. Je me trouvais à Assnières, par hasard; avec le commissaire de police, je suis entré dans la maison et dans la chambre où vous étiez. On vous avait trouvée sans connaissance, étendue sur le parquet; on vous avait relevée et remise dans votre lit. Vous veniez d'être rappelée à la vie, mais vous étiez dans le délire; il ne vous fut pas possible de répondre aux questions que vous adressa le commissaire de police; c'était le commencement de la maladie dont vous avez été guérie à la Salpêtrière.

— Que de douloureux souvenirs! s'écria la jeune.

— C'est ainsi que je vous ai vue la première fois, continua l'agent, sans mouvement, les yeux fixes, blanche comme vous l'êtes encore aujourd'hui. Pres de votre lit, il y avait le barreau vide de l'enfant et plusieurs femmes qui pleuraient à chaudes larmes. J'ai toujours devant les yeux cette scène douloureuse; je ne l'oublierai de ma vie.

que, tout de suite, je vous ai prise en pitié; c'est de la compassion qui est sortie ma résolution de vous être utile, de vous soutenir, de vous aider, de vous donner enfin mon dévouement complet.

Je n'ai pas cherché à m'expliquer autrement pourquoi je m'intéressais si vivement à vous; vous étiez jeune, vous étiez une victime, je n'ai vu que cela. J'ai senti que dans votre situation vous aviez besoin d'un véritable ami, et j'ai voulu être cet ami-là. Alors il m'est venu cette pensée... Je me dévouerai pour elle, en me mettant entièrement à son service. C'est à Assnières que je me suis dit cela, le jour où des infâmes scélérats vous ont volé votre enfant!

— Qu'il fit Gabrielle, vous étiez à Assnières ce jour-là?

— Oui, mademoiselle. Vous voyez que je ne mentais pas en vous disant tout à l'heure que je vous connaissais depuis longtemps déjà. Je me trouvais à Assnières, par hasard; avec le commissaire de police, je suis entré dans la maison et dans la chambre où vous étiez. On vous avait trouvée sans connaissance, étendue sur le parquet; on vous avait relevée et remise dans votre lit. Vous veniez d'être rappelée à la vie, mais vous étiez dans le délire; il ne vous fut pas possible de répondre aux questions que vous adressa le commissaire de police; c'était le commencement de la maladie dont vous avez été guérie à la Salpêtrière.

— Que de douloureux souvenirs! s'écria la jeune.

— C'est ainsi que je vous ai vue la première fois, continua l'agent, sans mouvement, les yeux fixes, blanche comme vous l'êtes encore aujourd'hui. Pres de votre lit, il y avait le barreau vide de l'enfant et plusieurs femmes qui pleuraient à chaudes larmes. J'ai toujours devant les yeux cette scène douloureuse; je ne l'oublierai de ma vie.

Comme les Bénédictins de Solesmes, les Trappistes des Bennes, étaient revenus dans leur abbaye après avoir été l'objet d'un arrêté préfectoral pris contre eux l'année dernière, arrêté ordonnant la fermeture de leur établissement.

Mais, au contraire de ce qui s'est produit à Solesmes, les Trappistes des Bennes, prévenus de la mesure qui allait leur être appliquée, se sont expulsés eux-mêmes.

Le sous-préfet de Trévoux s'est présenté pour la forme et a constaté la dissolution de la congrégation.

La commission départementale du Rhône se réunira à l'Hôtel-de-Ville, samedi, 26 courant, à 10 heures du matin.

Nous apprenons que M. Cabannes, le ténor léger qui chantait à Lyon, il y a trois ans, sur notre scène lyrique, vient d'être réengagé au Grand-Théâtre de la Haye.

Le 25 courant, à 9 heures du matin, le nommé Auguste Concheune, demeurant rue de Castries, qui traînait une voiture à bras, chargée de tonneaux vides est, par suite d'un faux pas tombé sur la chaussée du pont de la Guillotière.

En des tonneaux lui a roulé dessus et lui a fait sur diverses parties du corps des contusions assez graves.

Transporté à la pharmacie Enjolras, cours de Brosson, il a été, après un premier pansement, conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

La police de sûreté a procédé hier, en vertu d'un mandat d'arrêt lancé par le juge d'instruction du Tribunal de la Tour-du-Pin, à l'arrestation d'un individu prévenu de nombreux abus de confiance au préjudice d'une Compagnie d'assurances, dont il se disait le directeur.

Ce chasseur d'industrie émérite, a été arrêté à l'Hôtel des Négociants où il était descendu, et écroué à la disposition de M. le Procureur de la République.

Mier, dans l'après-midi, le nommé Hippolyte Leine, âgé de 26 ans, garçon de peine, demeurant rue Ney, 67, en voulant monter sur un camion qui passait sur la place Morand, a eu l'orteil du pied gauche écrasé par l'une des roues de ce véhicule.

Le blessé, conduit à la pharmacie Macary, a reçu les soins du docteur Cotton, qui a prescrit son transport à l'Hôtel-Dieu.

La dame Ferroussel, tenant la case n° 109, au marché Henri IV, ayant trouvé une somme de cent francs, s'est empressée de la remettre à son propriétaire, le sieur Jaboulay, marchand-boucher audit marché.

Un feu de cheminée s'est déclaré hier à 3 heures 1/2, chez M. Marix, rentier, place Bellecour, 37.

Il a été éteint à l'aide de quelques seaux d'eau par les domestiques de la maison, aidés de quelques voisins. Dégâts insignifiants.

La nuit dernière, vers 2 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'épicerie droguerie, tenue par M. Guttin, rue Port-du-Temple, 5. Le feu a pris naissance derrière un comptoir où se trouvaient entassés des paquets de bois et une grande quantité de marchandises facilement inflammables.

Les pompiers du poste du Mont-de-Piétié, accourus à la première alarme, ont pu se rendre maîtres du feu après une demi-heure de travail.

Les pertes, assez importantes, sont couvertes par deux compagnies d'assurances.

On n'a signalé aucun accident de personnes.

Un autre commencement d'incendie, dont la cause est inconnue, a éclaté,

hier vers 1 heure 1/2, dans une chambre située au 2^e étage de la maison portant le n° 19 du chemin des Culottes, chambre occupée par le nommé Victor Masson, manoeuvre.

Il a été éteint très rapidement par les voisins.

Les dégâts, évalués à 300 fr. environ sont couverts par une assurance.

Convocation

Tous les actionnaires du *Droit Social* à quelque arondissement qu'ils appartiennent, qui auraient à se plaindre de la ligne de conduite du journal, sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu le 26 Mars, à une heure de l'après-midi, chez M. Célerier, rue Sainte-Elisabeth, 103.

La Commission d'initiative, BLACHE, E. FABRE, FABRE jeune, LAROCHE, MARMONIER, GAILLARD.

Cercle d'études sociales

Place de la Croix-Rouge, 3

Aujourd'hui samedi, 25 courant, à huit heures du soir, conférence par le citoyen Cournot; nous invitons tous les membres du Cercle à assister à cette réunion.

Pour la Commission, GARNIER.

Son des Ecoles

Salle de la Perle, place de la Croix-Rouge, samedi 25 mars, à sept heures et demie, soirée de famille avec le bienveillant concours de nos amis Bernel, Saunier, Ferdinand Forest, Armand, Morand, Prost, Prudhon, Boréas, Baron, J.B., Charvet et de plusieurs amateurs.

Une quête sera faite au profit du Sou des écoles.

Entrée libre et gratuite.

La commission invite la Société des Frères-Gaëlois.

Pour la Commission, DERMARD, COUBIN, J. GARNIER.

Conférences Populaires.

Mairie du deuxième arrondissement. Aujourd'hui samedi, à 8 heures précises du soir, aura lieu une conférence publique et gratuite, dans la grande salle de la mairie, rue de la Charité.

M. le docteur Bard, médecin des hôpitaux, inspecteur des écoles municipales, continuera ses causeries en traitant de l'hygiène de l'école et de la seconde enfance.

Société du Tonneau

Le conseil d'administration à l'honneur de convoquer Messieurs les sociétaires à l'assemblée trimestrielle qui aura lieu le dimanche, 26 mars, à 9 heures du matin, salle de l'Industrie, Palais-du-Commerce.

1. Compte-rendu trimestriel; 2. Questions diverses.

Le président, KIRCHMEYER.

Un groupe d'anciens mobiles du Rhône, ont l'honneur de vous informer qu'ils donneront une réunion publique le samedi 25 courant, dans la salle des délibérations de la mairie du premier arrondissement, de 8 heures à 10 heures du soir, à seule fin de s'entendre pour se former en société fraternelle, pour pouvoir envoyer chaque année, quelques couronnes en mémoire, à nos frères d'armes, morts pour la France en 1870-1871.

Kes adhérents:

E. DOLBAU, ex-officier; GUICHARD, ex-clairon; FUMBY, ex-mobiler; FOUROLE, ex-mobiler; ROCHON, ex-mobiler, Courbin, fourrier, Silv.

TRIBUNAUX

Council de guerre de Lyon.

Dans sa séance du 24 mars courant, le conseil de guerre du gouvernement militaire de Lyon, présidé par M. le lieutenant-colonel Michel, du 40^e régiment d'infanterie, a rendu les jugements suivants:

1. Charles-Joseph Gaudry, soldat de deuxième classe au 2^e régiment d'infanterie (défaillant), déclaré coupable d'abus de confiance, a été condamné par défaut, à deux ans de prison, à 50 fr. d'amende et à l'interdiction pendant cinq ans de ses droits civiques, civils et de famille.

2. X. X., et Jules-Jacques Antoine Gougeon, soldat de deuxième classe au 105^e régiment d'infanterie, déclarés coupables:

Le premier, de vol militaire, de vol qualifié et de bris de clôture, a été condamné à cinq ans de travaux forcés, à la dégrada-

tion militaire, à cinq ans de surveillance de la haute police et à 50 fr. d'amende, remplacée par quinze jours de prison.

Le deuxième, de complicité de délits, et d'avoir porté illégalement et publiquement les insignes de capitaine, a été condamné à cinq ans de travaux forcés, à la dégradation militaire, à cinq ans de surveillance de la haute police.

Ministère public: M. le capitaine Kirck, commissaire du gouvernement; Défenseurs: M^s Périer et Vincent, avocats à Lyon.

BOURSE DE PARIS

Du 24 mars 1883	
3 0/0 Franç.	88 1/2 Union gén.
3 0/0 Amort.	84 30 Crédit de Fr.
3 0/0 Id. a.	80 Foncière
5 0/0 Franç.	116 95 Banque otto.
5 0/0 Italien.	89 15 Banq. autr.
3 0/0 Esp. ex.	43 05 Banq. roya.
5 0/0 Turc.	43 05 Autrichien.
5 0/0 Egypt.	533 Lombard.
3. de France	4300 Saragosse.
Crédit foncier	1248 Nord d'Esp.
Crédit mobil.	467 Suez.
Crédit lyonn.	1737 Paris-Lyon.
Mobilier esp.	684 Consolidés.

BOURSE DE LYON

Du 24 mars 1883	
3 0/0 Franç.	88 1/2 Suez
3 0/0 Amort.	84 30 Foncière ly.
3 0/0 Id. a.	80 Ville de Lyon
5 0/0 Franç.	116 95 Vil. Paris 69.
5 0/0 Italien.	89 15 Vil. Paris 74.
3 0/0 Esp. ex.	43 05 Rhone-et-L.
5 0/0 Turc.	43 05 Croix-Rou.
5 0/0 Egypt.	533 Domb. S.-E.
3. de France	4300 Domb. S.-E.
Crédit foncier	1248 Gaz S.-E.
Crédit mobil.	467 F. Terrençio
Crédit lyonn.	1737 L'Orme
Mobilier esp.	684 Le Crasoot.
Crédit lyonn.	1737 Acier. Maria.
Mobilier esp.	684 Mines Loire.
Crédit lyonn.	1737 Montrambert.
Mobilier esp.	684 St-Etienne.
Crédit lyonn.	1737 Riv. de Gier
Mobilier esp.	684 Roche-Tirma.
Crédit lyonn.	1737 Nord d'Esp.
Mobilier esp.	684 Cie Autrich.

DÉPARTEMENTS

RIIONE

Varare. — 24 mars. — Cette nuit un vol a été commis au préjudice de la Compagnie P.-L.-M. dans le bureau P. 4, de la gare de Tarare.

Le coffre-fort destiné à encaisser les recettes a été brisé; il ne renfermait que des francs dont l'argent du vol s'est emparé. D'actives recherches sont faites pour découvrir le coupable.

Saint-Etienne. — Hier soir, vers huit heures et demie, plusieurs individus envahirent chez M. Fayol, charcutier, rue de Lyon, 98. Pendant que ce commerçant était occupé à les servir, l'un d'eux s'empara d'une tête de cochon et s'enfuyait à toutes jambes.

Puis, pris de remords, ou plutôt effrayé par les cris du charcutier, il s'arrêta et fit aussitôt restituer l'objet volé par un de ses complices. Mais cette restitution ne les a pas empêchés d'être arrêtés l'un et l'autre ce matin; le premier est un nommé Claude Lombard, âgé de 28 ans, qui tient une boutique, rue de la Vigne, 40; le second un nommé Claude Opinel, dit Tambour, âgé de 43 ans, sans profession, demeurant également rue de la Vigne, 40. Ressort, malgré sa profession de débitant, a déjà subi de nombreuses condamnations.

LOIRE

En procès-verbal sous l'inculpation de flouterie a été dressé contre le nommé M. Verrière, soldat au 98^e de ligne, qui a fait dans un hôtel de l'avenue Denfert-Rochereau une dépense de 46 fr. 10 c. sachant qu'il n'avait pas de l'argent pour payer. Verrière n'a pu être retrouvé.

La police a été appelée à faire constater l'état d'aliénation d'un ouvrier armurier, âgé de 23 ans, demeurant en chambre garnie chez un logeur de la rue de la Banque.

Hier, vers 10 heures du matin un accident heureusement peu grave, est arrivé dans la maison de la rue St-Charles portant le numéro 33.

Le sieur Gratien-Vadrine, âgé de 37 ans, ferblantier, était occupé à placer un tuyau pour la conduite du gaz lorsque l'échelle sur laquelle il était monté a glissé, et il est tombé à terre.

Dans sa chute, il s'est fait des contusions à l'estomac et aux jambes.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Devin, il a été transporté à son domicile, place de Montaud, 50.

Le capitaine Weber, du 35^e de ligne, s'est cassé un bras en tombant de cheval, aujourd'hui, à 2 heures, au manège des Dragons, à la Terrasse, pendant l'exercice du cours d'équitation.

Il a été conduit à l'hôpital, sur un brancard, accompagné de deux médecins.

Des procès-verbaux ont été dressés contre les dénommés ci-dessous:

1. Barthélemy Corret, âgé de 26 ans, corroyeur, sans domicile;

2. Ferdinand Zeger, âgé de 48 ans, corroyeur, sans domicile, pour escroquerie en se faisant servir à boire et à manger pour une somme de 2 fr. 90 cent, chez le sieur Buisson, aubergiste, rue Saint-Pierre, 13, sachant qu'ils n'avaient pas d'argent pour solder leurs dépenses.

Cornet est arrêté, Zeyer est en fuite. Des recherches actives sont faites pour le découvrir.

SON DES ÉCOLES LAÏQUES

Saint-Chamond. — Les sociétaires et adhérents de la Société du Sou des écoles laïques de Saint-Chamond sont priés de venir aux cotisations seront reçues dimanche, 26 mars courant, de 2 à 4 heures du soir, salle de la halle.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Bessat. — Dimanche 26 mars courant, au Bessat, canton de Saint-Chamond, aura lieu l'élection de neuf conseillers municipaux pour compléter le conseil, qui doit se composer de:

MM. Matrat (Jean-Louis); Varney (Mathieu); Chopard (Jean-Baptiste); Mathoulin (Pierre); Tardy (Jean-Marie); Vernay (François); Duplomb (André); Tardy (Antoine), anciens conseillers, et Tardy (Jean-Marie), ancien adjoint.

INCENDIE

Roanne. — Un incendie a éclaté hier soir à 9 heures dans un hangar servant de dépôt de charbon appartenant à M. le baron de Clugny, au faubourg Clugny, rue de la paille et du grain, tentait de prendre de graves proportions.

Le vent qui soufflait alors avec violence, couvrait de milliers d'étincelles les maisons voisines et menaçait leur sécurité.

Il n'y a eu d'incendie, heureusement, que des débris matériels.

Les pertes sont couvertes par la Compagnie d'assurances l'Abélie.

La veuve Tardieu, de Firminy, accusée de complicité dans le vol commis par son mari, au préjudice de quarante cinq déposés, a été condamnée, aujourd'hui, par le tribunal correctionnel à trois ans de prison.

La somme détournée est évaluée à 150.000 francs.

ESÈRE

DÉMOLITION DES TUILERIES

Grenoble. — Nous remarquons avec plaisir que dans le vote d'une somme de 50.000 fr. pour la démolition et l'entèvement des débris du palais des Tuileries, tous les députés de l'Isère ont voté pour.

BAL DE L'ÉCHO DE LA TRONCHE

Demain soir, à onze heures, dans la salle du Casino Rivier, la société populaire l'Écho de la Tronche donnera à ses membres honoraires un grand bal, avec le concours des artistes du Casino.

Il sera fait dans le cours de la soirée une quête au profit des écoles laïques.

L'assemblée syndicale des ouvriers peintres, de Grenoble, invite toute la corporation, sans distinction de nationalité, adhérent ou non à la Chambre syndicale, à une réunion générale qui aura lieu le dimanche 26 mars, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle habituelle, place de la Halle.

N'y a-t-il pas pour la corporation.

Pour les échantillons de la soirée une quête au profit des écoles laïques.

Yvergne. — Dans la journée, un cadavre inconnu du sexe masculin a été retiré du Rhône à un endroit appelé le Grand-Royé.

Ce cadavre paraît avoir séjourné environ trois semaines dans l'eau.

Signalons: âgé de 30 à 35 ans. Taille 1 m. 70; forte corpulence. Cheveux et sourcils châtain, menues petites, presque rouges, grosses lèvres, menton rond.

Yeu d'un pantalon en drap gris, d'un gilet de couleur, d'un veston noir, de trois cravates, de deux cravates, d'une chemise de couleur, d'une blouse bleu, de chaussures rouges, de bottines et d'un mouchoir marqué des initiales E. V.

Yeu d'un pantalon en drap gris, d'un gilet de couleur, d'un veston noir, de trois cravates, de deux cravates, d'une chemise de couleur, d'une blouse bleu, de chaussures rouges, de bottines et d'un mouchoir marqué des initiales E. V.

Yeu d'un pantalon en drap gris, d'un gilet de couleur, d'un veston noir, de trois cravates, de deux cravates, d'une chemise de couleur, d'une blouse bleu, de chaussures rouges, de bottines et d'un mouchoir marqué des initiales E. V.

Yeu d'un pantalon en drap gris, d'un gilet de couleur, d'un veston noir, de trois cravates, de deux cravates, d'une chemise de couleur, d'une blouse bleu, de chaussures rouges, de bottines et d'un mouchoir marqué des initiales E. V.

Yeu d'un pantalon en drap gris, d'un gilet de couleur, d'un veston noir, de trois cravates, de deux cravates, d'une chemise de couleur, d'une blouse bleu, de chaussures rouges, de bottines et d'un mouchoir marqué des initiales E. V.

Yeu d'un pantalon en drap gris, d'un gilet de couleur, d'un veston noir, de trois cravates, de deux cravates, d'une chemise de couleur, d'une blouse bleu, de chaussures rouges, de bottines et d'un mouchoir marqué des initiales E. V.

Yeu d'un pantalon en drap gris, d'un gilet de couleur, d'un veston noir, de trois cravates, de deux cravates, d'une chemise de couleur, d'une blouse bleu, de chaussures rouges, de bottines et d'un mouchoir marqué des initiales E. V.

Yeu d'un pantalon en drap gris, d'un gilet de couleur, d'un veston noir, de trois cravates, de deux cravates, d'une chemise de couleur, d'une blouse bleu, de chaussures rouges, de bottines et d'un mouchoir marqué des initiales E. V.

La mort paraît être le résultat d'un suicide ou d'un accident.

Le cadavre a été transporté à la Morgue.

Les membres de la société anonyme de l'industrie drapière de Yvergne, (Isère), sont invités à assister à l'assemblée générale statutaire qui aura lieu le 26 courant, à sept heures et demie du soir, dans la salle du théâtre.

Les sociétaires entreront sur la présentation de leur titre ou d'un reçu de cotisations.

Pour le Conseil d'Administration, COLOMBAN.

ARDECHE

ÉLECTION D'UN CONSEILLER GÉNÉRAL. Par décret du président de la République, les électeurs du canton de Buzet sont convoqués pour le dimanche 9 avril prochain, à l'effet d'élire leur représentant au conseil général, en remplacement de M. de Bernaray, décédé.

Privas. — Monsieur de Glinke, professeur de langues vivantes au collège de Privas, est nommé professeur d'allemand au collège d'Aix.

Mlle Aymes, maîtresse adjointe à l'école normale de Privas, est nommée à l'école normale d'Ajaccio; elle est remplacée par Mme Quénevey, déléguée, à titre provisoire, dans les fonctions de maîtresse adjointe à l'école normale de Curesassonne.

FANFARE PRIVADOISE. La fanfare privadoise doit prendre part au concours musical qui va avoir lieu à Avignon, à la fin mai prochain.

BASSES-ALPES

Digne. — Une foule immense et recueillie, venue de tous les points de la ville, accompagnait, mardi, à sa dernière demeure, M. Elie Martin, jeune homme de 25 ans, dont la mort a causé dans notre ville une profonde émotion.

Le défunt jouissait de l'estime générale, aussi sa perte a-t-elle été vivement ressentie par tous ceux qui l'ont connu et qui ont pu apprécier ses nobles qualités.

Le cercueil disparaissait sous les couronnes.

Parmi les plus remarquables, nous devons citer celle offerte par la société la Lyre des Alpes, société dont M. Elie Martin faisait partie.

Elle était portée par quatre membres choisis parmi les amis les plus intimes du défunt.

Les coins du drap étaient également tenus par des amis qui avaient voulu donner à la famille éplorée cette dernière preuve d'affection.

L'excellente musique de la ville, qui assistait en corps à cette touchante cérémonie, a fait entendre des marches funèbres qui ajoutaient encore à l'émotion générale.

Sur la tombe, M. Tartanson a, dans un discours éloquent, retracé la vie si courte mais si bien remplie de celui dont la mort a fait couler de vraies larmes, et a plongé dans l'affliction une famille qui jouit de toutes les sympathies.

La foule a écouté avec recueillement les paroles émus et justes.

M. Martin père, qui avait suivi le convoi a voulu dire à son tour un touchant adieu à son fils, mais paralysé par l'émotion et la douleur, il n'a pu que murmurer d'une voix indistincte ces quelques mots: « Adieu! Adieu! »

La foule profondément émue par ce pénible spectacle, s'est retirée lentement.

Tribune publique

Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela s'engage en rien la ligne politique du journal.

Parti ouvrier français. Fédération Lyonnaise. Une grande conférence contradictoire aura lieu aujourd'hui samedi 26 mars, à 6 h. 1/2 du soir, salle de l'Élysée, rue Basso-du-Port-au-Bois.

ORDRE DU JOUR: Le citoyen Brugnot traitera du Suffrage universel, de son utilité actuelle, de sa nécessité dans une société fondée sur les bases de l'égalité économique.

Il sera perçu 25 centimes au bénéfice des Grévistes de Roanne.

avoué par la porte secrète que nous connaissons.

— Tu as du nouveau? — lui demanda Malpertuis.

— Oui, et du nouveau qui va bien te surprendre.

— Bon ou mauvais?

— Excellent.

— J'écoute.

— Je vais parler, mais dis-moi d'abord combien il te faudrait de temps pour toucher l'héritage de New-York, à partir du jour où tu serais le fondé de pouvoir de Lucile Gonthier?

— J'ai reçu, hier, une lettre à ce sujet de mon correspondant James Elliot.

— L'exécuteur testamentaire a déposé des millions dans la caisse d'un banquier solide. — Il est prêt à les remettre, en chèques sur les premières maisons de Paris, à l'héritière ou à son fondé de pouvoir.

— Pour toucher les millions d'Edgar Sydney, il me faut environ trente jours et les pièces suivantes: l'acte de naissance de Lucile Gonthier; la procuration notariée; une lettre d'elle, légalisée par le commissaire de police de son quartier; mon certificat d'identité légalisée, et un passeport.

— Télégraphie donc aujourd'hui même à James Elliot que tu es prêt à aller à New-York, muni de toutes les pièces.

— Tu as retrouvé Lucile Gonthier?

— Oui.

— Par quel miracle, après tant de recherches inutiles?

— Par un pur effet du hasard, tu vas en juger.

Et le baron raconta brièvement à Malpertuis ce que nos lecteurs savent déjà.

— C'est parfait? — dit l'ex-avoué.

— Mais Lucile entrera nos projets relatifs à Castel-Vivant.

— Les entrées sont faites pour être brisées... — Je les briserai... — Tu sais

ENTERREMENTS CIVILS

Demain dimanche 26 mars, à 3 h. 3/4 du matin, auront lieu les funérailles du citoyen

René-Faillbert FERRARD

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue du Bon-Pastor, 45, pour se rendre directement au cimetière de la Croix-Rouge.

SOUSCRIPTIONS

Sou des Ecoles. La quête faite au bal des ouvriers charpentiers par les citoyens Creujevoit, Doué et Roux, au profit du Sou des écoles, a produit la somme de 19 fr. 50 c. qui ont été versés par le trésorier de la commission entre les mains de celui de la Société bédoulière.

BULLETIN OUVRIER

Chambre syndicale des tisseurs (23 bis, rue Vieille-Monnaie). — Velours façonnés en tous genres: La commission d'articles invite tous les ouvriers et patrons à une réunion privée qui aura lieu dimanche 26 mars, à 9 heures 1/2 du matin, café Sév., 3, place Croix-Rouge, au premier, entrez par l'allée.

Annexe au tarif velours façonnés, pour l'article dit à poil relevé, et propositions diverses.

Vu l'importance de la réunion, la commission compte sur la présence de tous les intéressés.

Nota. — En vente au bureau Indicateur contenant les noms, adresses et spécialités d'articles de tous les fabricants de soieries de Lyon. Prix: 20 centimes. Fers de peluche, n° 6 à 9.

Charromage. — La chambre syndicale prévient ses adhérents, qu'une délégation de deux syndics signera de 8 heures à 9 heures du soir, chez M. Laverrière, rue de la Barre, 16, tous les lundis et jeudis de chaque semaine, pour recevoir les adhérents, les demandes d'embauches et d'ouvriers.

Nota. — On demande trois ouvriers char

CREDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CREDIT LYONNAIS bénéficie

en ce moment

5 1/2 %	sax bons à échéance, à	2 ans.
4 1/2 %	id.	18 mois
3 1/2 %	id.	1 an
2 1/2 %	id.	6 mois
2 %	id.	3 mois
1 %	à l'argent remboursable à vue	

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Célestine FUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
Siège social, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéances fixes. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et décaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

M^{me} V^o YVERNAT

3, rue Vieux-Rempart (St-Georges) angle de la rue du Docteur, Lyon.

Pensées pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations

Prix Modérés

Connatt l'Allemand

VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S-HONORÉ

Dépôt : 48, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.

B. Place du Pont, 3, Guillotière.

HERNIES

Généraliste sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

VOS CHEVEUX

ne tomberont plus si vous servez de la Pomme de Chevelure Ramagnano qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la Pomme de Chevelure Ramagnano pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 50. Envoi contre timbre-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Buzot, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

AVIS AUX OUVRIERS

Cabinet de consultations médicales gratuites, tous les jours de 1 h. à 3 h., rue Ferrandière, 27.

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse Farine de santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toutes irritations et toutes odeurs fétides en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 400,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Déjà, etc.

Cure n° 98.714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvais digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — LÉON PUY, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63.476. — M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure n° 99.626. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans,

d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. Bonna, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 11.

Cure n° 100.480. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. DE MONTANÉ, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 1 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 20 fr.; 6 kil., 28 fr.; 12 kil., 50 fr. — Aussi la Revalescière échantillonnée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits anti-diabétiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 16 et 25 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Évitez toute substitution frauduleuse.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an.

Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, qui de la Guillotière, 3, et rue de Bonaud, 2, à Lyon.

CALORIFÈRES AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & Co

Agence et magasin de vente :

31 - rue Franklin - 31 LYON

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours exact des Bles, Farines et autres céréales de tous les pays. Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonaud, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Bles, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonaud, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 - 31^e Année.

Le Directeur-Gérant, Tony LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais

rue des Marchands, 2.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaireuses, fondantes, anti-apoplectiques. Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr. L'ÉPOT : Pharm. Haversel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

40^e Année MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par M^{me} PARADIS

Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de Médecine de Paris

ACCOUCHEMENT DES PENSIONNAIRES, PLAGE DES ENFANTS

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-cour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artistique

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

N° 1 in-octavo 25 x 16 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
N° 2 in-quarto 20 x 24 encore 12 fr. encore noir 25 fr.
N° 3 minuscule 25 x 25 violette 15 fr. indélébile 30 fr.
N° 4 in-folio 45 x 30 id. id. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

EN VENTE à l'Agence V. FOURNIER

LYON - 14, Rue Confort - LYON

BOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

LISEZ LE GUIDE FINANCIER

Cote libre et indépendante de la Bourse (valeur non cotée) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

144, Boulevard de la Croix-Rouge, 144

G. THIVOLLET Successeur

Lyon - 57, Cours de la Liberté - Lyon

TRAMWAYS & OMNIBUS

DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Bureaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité

V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE AUJOURD'HUI
Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

LE JOURNAL DE GUIGNOL ILLUSTRÉ

Le Public a compris que le « Journal de Guignol Illustré » est bien le vrai, le seul organe de Guignol cher aux Lyonnais.

On le reconnaît à son Patois si exact et à ses Dessins si spirituels.

Voir dans le Numéro de ce Jour

GNAFRON AMBASSADEUR

Le demander dans tous les kiosques de la ville

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS

l'indication d'une formule infaillible pour guérir les troubles récents, ainsi que les troubles chroniques, insensibles aux autres. — Écrivez à M. GNAFRON, 14, rue Confort, Lyon.

200 FRANCS DE REVENU PAR AN

PAR UN COURS MYSTÈRE DE LA BOURSE

Le cours mystère de la Bourse est un cours qui vous fait gagner 200 francs par an. — Écrivez à M. GNAFRON, 14, rue Confort, Lyon.

EN VENTE

A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort

ET A SES SUCCURSALES

SAINT-ÉTIENNE, 6, rue Sainte-Catherine.

GRENOBLE, place Grenette, passage Teissière.

BILLETS DE LA LOTERIE

Autorisée par arrêté ministériel du 13 Octobre 1881

En faveur de l'Association de Secours mutuels des Artistes dramatiques

PRIX DU BILLET : 1 FRANC

A dater du 1^{er} Avril, 1 franc 15 centimes

400,000 FRANCS DE LOTS

PAYABLES EN ESPÈCES

Un million six cent mille billets

GROS LOT: 100,000 FRANCS

2 lots de 50,000 fr. — 2 lots de 25,000 fr. — 5 lots de 10,000 fr. — 50 lots de 1,000 fr. — 100 lots de 500 fr.

Au total 160 lots formant une somme de QUATRE CENT MILLE FRANCS

Envoi franco contre le prix des billets et 25 cent. en sus, en timbres ou en mandat-poste pour 5 billets; de 5 à 10 billets, 50 c. en sus, et de 10 à 20 billets, 75 c. en sus

COMPTOIR à vendre, angle

de la rue de la République, 19, au café.

TROUVÉ

route de Charbonnières, une rotonde doublée fourrière. Reclamer quai des Brotteaux, 22, au concierge.

Acquisition

M. Dumas ayant acquis de M^{me} veuve Campigli un fonds d'épicerie que cette dernière exploitait rue de Séve, 2. Adresser les réclamations à M. Dumas, rue de la Vallière, 3, dans les dix jours sous peine de forclusion.

A VENDRE

D'occasion, une TABLE en acajou verni, de 24 couverts à un pied.

S'adresser à M. Fontaine, tapissier, 2, rue du plat.

SANS INJECTIONS NI MERCURE

D^r PAILLON, guérit rapidement

MALADIES SECRETES

Consultations tous les jours, de 3 à 5 h.; gratuites de 7 h. à 9 h.

Rue Cuvier, 15, LYON

CORRESPONDANCES

INJECTION BARRAJA

vente infallible

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr.

Cours Lafayette, 115, Lyon

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, voiles, couronnes pour première communion.

Détail au prix du gros

20 Centimes le rouleau et au dessus; grande concurrence de papiers peints Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882, à des prix inconnus. Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 18, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et DÉTAIL.

UN JEUNE HOMME

COMPTABLE

ayant voyagé pour fabrication de liqueurs, désire une place dans une maison de commerce. — S'adresser aux initiales AC 225, poste-restante (Bellevue). Bonnes références.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON - 41, Cours Morand - LYON

SPECIALITÉ

COSTUMES D'ENFANTS

Beautés et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser au bureau de l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938